



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, a adopté un projet de *Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2)*.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 mai 2026 à 18 h 55, dans la salle du conseil située au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham. Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet a pour objet d'ajouter l'article 2.1.2.4 sur la gestion des eaux pluviales.

Ce projet de *Règlement* ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de *Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2)* est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Farnham.

Pour plus d'informations au sujet de ce projet de *Règlement*, vous pouvez contacter M<sup>me</sup> Jennika Rodrigue Lacasse, directrice du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 300.

DONNÉ à Farnham ce 8 avril 2026.

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière